

question balte est, que l'Union soviétique le veuille ou non, une question internationale, elle risque de retarder le resserrement des liens économiques et autres entre l'Union soviétique et l'Occident. Il faudrait préconiser la mise en place, aux termes d'une loi soviétique, d'un mécanisme spécial d'accession des États baltes à l'indépendance dont les procédures soient moins onéreuses et plus expéditives que pour les autres républiques.

*Les autres républiques.* La communauté internationale estime que les autres républiques font partie de l'URSS et que, par conséquent, leurs relations avec Moscou sont une affaire interne sous réserve que soient respectées certaines normes universelles en matière de droits de la personne. La décentralisation du pouvoir vers les républiques semble inévitable, mais l'Occident a tout intérêt à ce que M. Gorbatchev (ou ses successeurs) réussisse la transition constitutionnelle sans guerre civile. Dans un pays parsemé d'armes nucléaires, les retombées, dans tous les sens du terme, seraient incalculables. Pour des raisons évidentes, le Canada doit tenir compte des difficultés que comportent la conception et la gestion d'un État multinational. Dans ces affaires, nous devons nous borner à favoriser l'établissement de programmes de coopération économique et autre entre les provinces canadiennes et les républiques soviétiques. Sous ce rapport, nous pressons les provinces de signer des protocoles d'entente avec leurs homologues soviétiques et de les mettre en oeuvre vigoureusement conformément aux accords signés pendant la visite du premier ministre en Union Soviétique en novembre 1989.

*Les droits de la personne et le développement démocratique.* Il se fait des progrès très sensibles dans le domaine des droits de la personne depuis la *glasnost* et la *perestroïka* et les chances que les choses s'améliorent encore sont bonnes. Pour ne citer qu'un exemple, le vice-président du Comité des affaires étrangères de l'Union soviétique nous a fait observer que l'émigration est beaucoup plus facile qu'auparavant. Dans la déclaration qu'elle a publiée à l'occasion de sa première réunion officielle en Union soviétique, la Fédération internationale d'Helsinki pour les droits de la personne reconnaît que les violations «systématiques, grossières et flagrantes» des droits de la personne diminuent, quoique lentement. Plus loin, toutefois, elle reproche au gouvernement soviétique les abus perpétrés contre des millions de citoyens, notamment l'emprisonnement des dissidents politiques, le mauvais traitement des recrues militaires et les restrictions relatives aux soi-disant émigrants et réfugiés qui fuient les conflits intérieurs. Nous craignons tout particulièrement que les tensions liées aux aspirations nationalistes des républiques soviétiques ne compromettent les améliorations récentes en matière de respect des droits de la personne. Nous notons, par exemple, que les autorités sévissent contre les mouvements nationalistes, notamment en Ukraine.

Lorsqu'il y a lieu, le Canada doit critiquer ouvertement les violations des droits de la personne, mais il faut dire que, à la dénonciation, s'ajoute maintenant la possibilité d'appuyer constructivement et de façon coopérative la création d'institutions démocratiques solides en Union soviétique. Pendant nos rencontres avec des représentants élus de l'Union, des républiques et des villes, nous avons eu la preuve de l'émergence d'une vie politique active en Union soviétique et nous avons repéré, pour le